

REUNION DU 04 NOVEMBRE 2024

Le quatre novembre deux Mille vingt-quatre à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. BOURGUIGNON, M. FERRARI, Mme LEBAS, M. MODESTE, M. MOTIER, M. LEBAS Mme GIRON, Mme LE CORRE, M. SERZEC, M. MORAND, Mme RAULT

ABSENTS EXCUSES : Mme GALVAN, M. BAR (1 pouvoir)

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 07 Octobre 2024.

Adhésion SDEC de la CDC Isigny Omaha Intercom

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ÉNERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

par 1 voix pour, 7. abstentions, 5 voix contre,

- n'approuve pas l'adhésion de communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Compagnie CREA SPECTACLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en rendez-vous une personne de la Compagnie CREA SPECTACLE venue présenter à la commune de Clécy, le projet élaboré avec Saint Rémy. Il s'agit du déploiement d'une offre culturelle, d'une sensibilisation artistique et son accès pour tous en milieu rural. Le projet « Sens Action » propose une programmation d'actions artistiques en lien aux sens et aux sensations.

Le dispositif national piloté par la Région Normandie s'appelle « La Rue aux Enfants » et des porteurs de projet, comme CREA SPECTACLE, peuvent proposer des spectacles dans les écoles. Le conseil municipal n'est pas opposé à ces propositions, mais trouve le délai un peu court, car il faudrait déposer un dossier rapidement au Comité Leader. Il faudrait que la Compagnie CREA SPECTACLE prenne contact avec la commission culture pour un projet plus abouti.

PCSES

Le diagnostic est validé, il faut maintenant voir la phase stratégie pour donner les orientations de la future médiathèque. Différentes réunions sont organisées, la dernière réunion est prévue le 16 décembre 2024.

Travaux et projets

Fresque sur le mur du terrain de basket : un graphiste est venu voir le lieu et les dimensions de cette future fresque, pour établir un devis. Ce projet se fera avec le CMJ, pour une finition au printemps.

Habillage boutique de Fil en Filles : le matériel est commandé pour un habillage bois de la boutique, qui devrait être terminé pour le marché de Noël prévu courant décembre.

Travaux rue Notre Dame : Nous sommes en attente de la validation des plans, les dos d'ânes seront enlevés pour être remplacés par des plateaux surélevés. L'emplacement des trottoirs est à revoir.

Travaux rue de la Poste : Les travaux de réfection de la rue seront faits en Mars 2025 et dureront environ 8 jours.

La commission voirie et travaux de la CCCSN doit envoyer un devis pour la réalisation d'une ligne jaune dans la Rue du Beau Site, devant les logements INOLYA. D'autre part 6 tonnes d'enrobé doivent être livrés le 5 novembre pour boucher les trous à différents endroits de la commune.

Questions diverses

↳ Tennis et Foot : le local arbitre va être divisé en deux parties pour que le foot et le Tennis puissent avoir un local. Des devis vont être demandés pour réaliser ces travaux de transformation ainsi que pour la pose de 2 carports, 1 à côté du terrain de tennis et l'autre au niveau des vestiaires du foot.

↳ Cérémonies du 11 Novembre : elles auront lieu à Clécy à 12H au Monument aux Morts

↳ Stationnement 20 minutes face à la pharmacie : cette place est trop souvent utilisée pour un stationnement de longue durée et gênant.

↳ Les gens se plaignent de la vitesse excessive dans certains hameaux de la Commune, un panneau 30 a été installé à La Lande

Fin de la séance à 21H36